



UCL
Programme
d'études
2024 - 2025

Mineure en sociologie et anthropologie

Table des matières

Introduction

MINSOCA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'accès en sociologie et anthropologie vous offre :

- une solide formation de base vous permettant de vous approprier les fondements disciplinaires de la sociologie et de l'anthropologie ;
- un accès direct aux masters en sociologie, en sociologie et anthropologie ou en anthropologie.

Bloc
annuel

○ LPOLS1234	Théories et concepts en sociologie	Marc Zune	03 [q1] [30h] [4 Crédits]	2 3	x
-------------	------------------------------------	-----------	---------------------------	-----	---

○ Cours additionnels (21 crédits)

Tout étudiant ayant choisi un de ces cours (LSEXM2713 et LTRAV2200) dans sa mineure ne pourra plus le choisir dans son programme de master. Choisir parmi:

⊗ LCOPS1311	Philosophie politique et sociale	Mark Hunyadi	03 [q2] [30h] [4 Crédits]
-------------	----------------------------------	--------------	---------------------------

MINSOCA - Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > [Bachelier en histoire \[Réforme 2024\]](#) [prog-2024-hist1ba]
- > [Bachelier en sciences humaines et sociales](#) [prog-2024-huso1ba]
- > [Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale](#) [prog-2024-arke1ba]
- > [Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales](#) [prog-2024-hori1ba]
- > [Bachelier en information et communication](#) [prog-2024-comu1ba]
- > [Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie](#) [prog-2024-musi1ba]
- > [Bachelier en sciences religieuses](#) [prog-2024-reli1ba]
- > [Bachelier en sciences biomédicales](#)

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Programmes accessibles	Conditions d'accès
<ul style="list-style-type: none"> • Master en sociologie • Master en anthropologie • Master en sociologie et anthropologie (60) 	<p>Accès direct avec la mineure à condition d'avoir suivi les cours :</p> <p>LPOLS1326 Séminaire pratique de recherche en sociologie et en anthropologie (7 crédits),</p> <p>LCOPS1212 Collecte et analyse des données qualitatives (4 crédits),</p> <p>LPOLS1235 Introduction à l'épistémologie et à la démarche scientifique des sciences sociales (2 crédits),</p> <p>LPOLS1221 Analyse des données quantitatives (4 crédits).</p>

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité	
Entité de la structure	SSH/ESPO/SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle (SESP)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Sigle	SESP
Adresse de l'entité	Place Montesquieu 1 - bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 41 16 - Fax: +32 (0) 10 47 45 61

Responsable académique du programme: [Nathalie Burnay](#)

Personne(s) de contact

- Responsable administrative: [Marie Gilot](#)

ORGANISATION PRATIQUE

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

Responsable académique: E. Mangez

Personne de contact : Ch. Herman (PSAD) Chantal.herman@uclouvain.be

Modalités d'inscription: SESP (ESPO) 1er cycle

2. Admission à la mineure

Non pertinent.

3. Inscription à la mineure

En deuxième bloc annuel

Une inscription en deuxième bloc annuel du programme de bachelier via le web permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième bloc annuel avant de s'inscrire à une option.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel. (Accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...)

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement réinscrit.

En troisième bloc annuel

Lors de leur inscription en troisième année du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième bloc annuel. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième bloc annuel.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription au deuxième bloc annuel du programme de bachelier disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter le conseiller aux études de sa faculté d'origine.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://uclouvain.be/espo-mineures.html>

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit l'horaire de ses deuxième et troisième blocs annuels en tenant compte des horaires de la mineure.

En cas de conflit horaire plusieurs solutions sont envisageables :

- Reporter des cours en BAC3